

**ANADAV**  
**Association Nationale Agricole pour le Développement**  
**de l'Assurance Vie**  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901**  
**Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet – 75009 PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 MAI 2018**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-huit,  
Et le trente mai,  
A 15 heures,

Les adhérents de l'Association ANADAV se sont réunis, au 8-10 Rue d'Astorg 75008 PARIS, en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation individuelle faite par courrier simple.

Trente-quatre adhérents sont présents dans la salle ; 42 614 pouvoirs ont été donnés au Président de l'Association.

Conformément aux statuts, les pouvoirs conférés au Président du Conseil ne peuvent pas dépasser 5% des membres de l'Association, soit 49 026. Ce seuil est respecté.

Selon les statuts de l'Association, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer si mille adhérents au moins ou un trentième des adhérents sont présents ou représentés.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GIOVANSILI, Président de l'Association.

Ce dernier, après avoir remercié les adhérents qui se sont déplacés, se présente et présente les personnes assises à ses côtés, à savoir Monsieur Guillaume PIERRON, Directeur Général Adjoint de Groupama Gan Vie, Monsieur Pierre LE MOINE, Directeur Finances et Risques de Groupama Gan Vie, et Monsieur Vincent ROUHIER, expert-comptable.

Le Président, après avoir indiqué que l'Association comprend 980 514 adhérents, rappelle l'objet de l'Association et le rôle du Conseil d'administration ; il insiste sur sa fonction principale qui est de veiller aux intérêts collectifs des adhérents.

Il souligne également l'indépendance des administrateurs par rapport à l'assureur, et rappelle que lui-même a fait sa carrière professionnelle chez un autre assureur.

Puis, il expose l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Approbation des comptes 2017 de l'Association et affectation du résultat
2. Approbation du budget prévisionnel pour 2019
3. Examen du rapport d'activités et de gestion du Conseil d'administration pour 2017 ; quitus de gestion
4. Election d'un administrateur
5. Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association
6. Questions diverses

Cette lecture terminée, il invite Monsieur Vincent ROUHIER, Expert-comptable de l'Association, à présenter les comptes clos au 31 décembre 2017.

Monsieur ROUHIER présente les grands postes du compte de résultat et du bilan de l'Association.

#### Première résolution

L'Assemblée générale, après communication des comptes de l'Association pour l'exercice 2017, approuve ces comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Puis Monsieur ROUHIER fait un point sur l'exécution du budget 2018, et présente le budget prévisionnel pour 2019.

Les administrateurs prévoient une hausse des ressources grâce, notamment, au succès des nouveaux contrats de prévoyance.

Depuis 2013, l'Association recueille les adresses-mails des adhérents ; le nombre de convocations adressées par mail a augmenté progressivement depuis cette date ; le Président précise que plus de 40% des adhérents ont pu ainsi être convoqués cette année selon cette modalité, ce qui a permis une baisse sensible du coût des convocations individuelles.

Toutefois, dans la mesure où le Conseil a prévu un nombre d'adhésions croissantes en 2018, le budget affiche corrélativement une augmentation de la ligne afférente à l'envoi individuel des convocations.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2019 approuve ce budget.

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, des voix présentes ou représentées.

Le Président invite Messieurs Pierre LE MOINE et Guillaume PIERRON à présenter l'environnement économique et les actions marquantes concernant les contrats souscrits par l'Association.

Monsieur LE MOINE indique qu'en 2017, la collecte est restée positive sur le marché de l'assurance vie avec une collecte nette portée par les unités de compte (UC).

Les encours et les prestations sont en hausse.

Il rappelle que les taux d'intérêt sont toujours historiquement très bas, puisque l'OAT 10 ans est descendu jusqu'à 0,65% fin mai 2018.

Il rappelle que plus de la moitié de l'actif de Groupama Gan Vie est composée par des obligations d'Etat.

Le portefeuille obligataire étant ancien, les taux de rendement de l'actif général sont encore élevés aujourd'hui par rapport aux taux d'intérêt des emprunts d'état.

Monsieur LE MOINE indique qu'une société d'assurance vie qui se créerait aujourd'hui ne pourrait pas proposer de contrats en euros.

Malgré cette baisse, l'assurance vie reste attractive en termes de rémunération et de fiscalité en comparaison avec les autres placements comme le livret A, le livret de développement durable, le livret d'épargne populaire ou le PEL.

Il présente en détail la structure de l'actif général de Groupama Gan Vie (GGVie) qui se compose à 84% d'obligations (dont la moitié en obligations d'Etat principalement français), puis passe la parole à Monsieur Guillaume PIERRON pour présenter les taux de PB servis au titre de 2017.

Monsieur PIERRON présente les taux servis par Groupama Gan Vie sur les différents types de contrats, ainsi que les mécanismes de bonus de participation aux bénéficiaires (PB) pour 2017 qui diffèrent un peu des années précédentes.

Compte tenu de ce système de bonus, GGVie a versé en moyenne un taux de PB de 1,66%.

Il précise également que Groupama Gan Vie applique les frais de gestion les plus bas du marché (0,25% en moyenne), et n'applique donc pas les frais prévus au contrat.

Dans le contexte actuel, le potentiel de rémunération est lié à une prise de risque complémentaire ; Monsieur PIERRON rappelle qu'il est toujours possible de transférer son épargne d'un contrat mono-support sur un contrat multi-supports dans le cadre légal de la loi FOURGOUS pour bénéficier du taux de PB de ce type de contrats tout en conservant son antériorité fiscale.

Par ailleurs, GGVie continue de proposer des offres et des services attractifs dans le cadre du dialogue avec l'ANADAV.

Ainsi, de nouvelles offres en UC ont vu le jour ; le contrat Groupama modulation prévoit un nouveau mode de gestion, la gestion déléguée, proposant 3 orientations de gestion, modérée, équilibrée et dynamique, et un partenariat entre Groupama et 3 sociétés de placement externes (BlackRock, M&G et Pictet) a été signé.

En outre, GGVie s'est dotée d'un service spécifique d'ingénierie financière.

Enfin, GGVie a mis en œuvre une stratégie épargne intégrant des allocations diversifiées investies sur différentes classes d'actifs (Euro, immobilier, actions, placements diversifiés ou par thématique, comme l'eau ...)

Le président GIOVANSILI indique que l'Association souhaite que l'assureur aille plus loin sur la diversification des produits, surtout en termes de prévoyance et d'optimisation de l'efficacité de contacts avec les clients, et l'aide au réseau commercial par le développement d'outils d'aide à la vente (OAV).

Il informe par ailleurs les adhérents que cette année, deux nouveaux contrats de prévoyance ont été signés par l'Association : Groupama Sérénité Obsèques et Groupama Sérénité Succession. L'Association et l'assureur souhaitent développer la prévoyance en 2018-2019.

Puis il passe au vote de la troisième résolution.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale, après présentation du rapport d'activités et de gestion pour l'exercice 2017 des contrats souscrits par l'Association, approuve ce rapport et donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil d'administration.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Puis le Président informe les adhérents présents que le Conseil d'administration a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle candidature au poste d'administrateur.

Il demande à Monsieur LE BLAY de bien vouloir se présenter et propose sa candidature à l'Assemblée Générale.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale, décide d'élire Monsieur Jacques LE BLAY, retraité, ancien salarié d'un cabinet de courtage, en tant que membre du Conseil d'administration, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur LE BLAY ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Le Président reprend la parole afin d'expliquer que la résolution suivante consiste à accorder au Conseil d'administration une délégation de pouvoir pour signer d'éventuels avenants en fonction des évolutions contractuelles qui pourraient s'avérer nécessaires afin d'améliorer les garanties mais également en fonction des évolutions législatives ou réglementaires qui pourraient se présenter. Toutefois, depuis la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 et son décret d'application du 9 mai 2017, seules les dispositions non essentielles sont concernées. Les évolutions portant sur les dispositions essentielles des contrats seront présentées et approuvées en Assemblée générale.

### Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à des modifications concernant les dispositions non essentielles de ces contrats, et d'autre part, à la mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires qui pourraient être adoptés dans cet intervalle ainsi qu'aux textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Enfin, le Président présente une dernière résolution classique au vote des adhérents.

#### Sixième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Enfin, le Président donne la parole aux adhérents dans la salle dans le cadre des questions diverses.

Un adhérent indique qu'il a écrit à l'ANADAV mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

Le Président lui explique que l'on vient de lui faire part de sa demande, et qu'il ne tardera pas à recevoir une réponse.

L'adhérent précise qu'il a déjà reçu une réponse de l'assureur qui l'a satisfait en grande partie ; toutefois, il déplore l'absence de générosité de Groupama en matière de transformation d'un capital en rente.

Monsieur LE MOINE lui répond que le calcul des rentes est extrêmement réglementé avec des taux techniques et une table de mortalité.

Monsieur PIERRON renchérit en indiquant que l'on sous-estime souvent son espérance de vie ! Elle est souvent plus longue que ce que l'on pense, et donc la rente est plus faible.

Un adhérent demande plus de détails sur la décision prise l'année dernière de prélever sur les encours en épargne si les taux diminuaient.

Par ailleurs, il souhaite que l'on parle des réserves.

Enfin, il indique que les adhérents sont prêts à accepter des taux bas si l'assureur propose des placements qui ont du sens.

Monsieur LE MOINE lui répond que l'avenant qui a été signé l'année dernière n'a pas été mis en œuvre ; il ne le sera sans doute jamais, mais sa présence dans les modèles permet d'améliorer le ratio de solvabilité.

Concernant les sorties en cours d'année, ils bénéficient d'un taux de PB.

Enfin, Monsieur PIERRON rappelle qu'il a présenté un exemple de placement ayant du sens avec le fonds Pictet Water.

Il souhaiterait développer un profil d'appétence à côté du profil de risque.

En outre, il informe les adhérents que le Groupe travaille sur le développement de l'investissement local ; il a par exemple pris des parts dans le projet REV3 des Hauts de France.

Plus personne ne demandant la parole, le Président GIOVANSILI remercie les adhérents d'être venus malgré les tracas causés par la grève de la SNCF, les administrateurs et les intervenants pour leur participation et précise que le compte-rendu pourra être consulté sur le site Internet de l'ANADAV dans une quinzaine de jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00, et les participants sont conviés à un rafraîchissement.

*Le Secrétaire,*